

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.168.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Acquisition
de mobiliers - Lot n° 7
"sièges auditorium" :
avenant n° 1**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.168.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - ACQUISITION DE MOBILIERS - LOT N° 7
"SIEGES AUDITORIUM" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°139 B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour l'acquisition des équipements mobiliers de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 4 septembre 2014 a attribué le lot n°7 « sièges auditorium » à la société SEC SILVERA dont le siège social est 58 avenue Kléber – 75116 PARIS pour un montant de 30 792,44 € HT.

La maîtrise d'ouvrage a souhaité changer le type de sièges afin d'avoir un mobilier plus adapté à l'espace Auditorium. Il est donc nécessaire de prendre en compte la modification suivante :

Prestation en moins-value :	
- Strapontins	- 5 244,44 € HT
Prestation en plus-value :	
- Chaise ROOM 26	4 588,89 € HT

Montant total en moins-value	- 655,55 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en moins-value est de 655,55 € HT.

Le montant du marché est ramené de 30 792,44 € HT à 30 136,89 € HT, soit une diminution de 2,13 % par rapport au montant initial du marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°7 « sièges auditorium » attribué à la société SEC SILVERA dont le siège social est 58 avenue Kléber – 75116 PARIS d'un montant en moins-value de 655,55 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2184 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 décembre 2015

Affiché le :

11 décembre 2015